

# Compte rendu

## Réunion bas carbone

### Réunion n°1

Date : 17 décembre 2020

Lieu : PELLEAU & AA - 30 Rue Molière, 85000 La Roche-sur-Yon

Participant	Organisation
Frédéric ROUSSELOT	ROUSSELOT
Romain MARTEN	NOVABUILT
Emmanuelle PELLEAU	PELLEAU & ASSOCIES ARCHITECTES
Anthony TESSON	PELLEAU & ASSOCIES ARCHITECTES
Jean-Cyrille GANTOIS	A.T.B.I.
Hector GANTOIS	A.T.B.I.

Objet : Réunion de lancement du groupe de travail sur le bas carbone, la future réglementation RE2020 et sur l'anticipation les labels de performances à venir.

Date de la prochaine réunion : 21 janvier 2021 / 16H – 17H30

Lieu de la prochaine réunion : PELLEAU & AA - 30 Rue Molière, 85000 La Roche-sur-Yon

## Sujet 1 : Echanges et retour d'expériences autour du label E+C-

Le label E+C- actuel donne une idée proche de ce que sera la RE2020 à venir. Ce sujet de travail est alors prioritaire et la maîtrise va devenir nécessaire pour l'entrée en vigueur de la prochaine réglementation environnementale.

Les échanges se sont portés sur les différents éléments de ce label qui posent question.

### Les fiches FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire) :

Ces fiches donnent un niveau d'émission de gaz à effet de serre pour une quantité pour une unité standard d'un matériau de construction.

Les échanges de la réunion ont pu mettre en avant des inconvénients ou points de vigilance lors de l'utilisation de ces fiches dans la pratique lors de travaux E+C- :

- Les fiches sont parfois mal renseignées par les fabricants.
- Les fiches avec des données environnementales par défaut mettent à mal la précision du calcul.
- Des matériaux difficiles à estimer. (Béton)

### L'Analyse su cycle de vie → ACV et ACV dynamique

L'ACV est la décomposition des étapes d'un bâtiment et permet de calculer le PRG, le Potentiel de Réchauffement Global, qui s'exprime en Kg de CO<sub>2</sub> émis. C'est-à-dire la somme des émissions de Ges pendant toutes les étapes de la vie du bâtiment :

- Production des matériaux et des systèmes
- Construction du bâtiment et rénovations.
- Exploitation du bâtiment, (Energie consommée, eau, etc...) pour une période de 50 ans.
- Déconstruction du bâtiment.

L'ACV dynamique prend en compte les matériaux dits « puits de carbone » permettant de soustraire de l'ACV une partie des Ges stockés par certains matériaux du bâtiment. L'objectif de cette spécificité est de valoriser les matériaux biosourcés en les rendant avantageux face aux contraintes de la réglementation à venir.

Rapport sur les matériaux biosourcés : <http://www.batirpouurlaplanete.fr/wp-content/uploads/2015/08/Guide-materiaux-biosources.pdf>

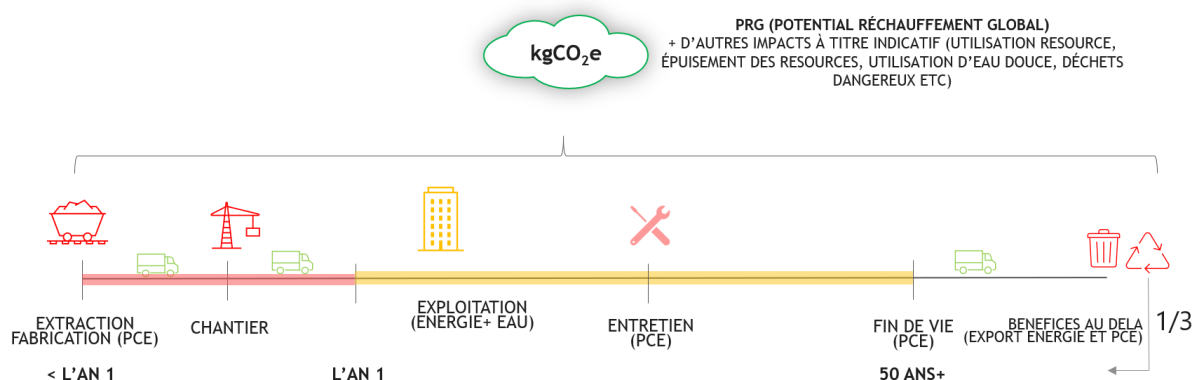


Figure 1 - Schéma d'une ACV (<https://www.oneclicklca.com/lacv-dans-le-label-energie-carbone-ec/>)

Il existe déjà des études, des documents ou bien des outils sur le sujet qui apportent des éléments de réponse à ces interrogations.

- Hub des prescripteurs bas carbone :
  - o Créer un lien entre les constructeurs et les fabricants de matériaux / systèmes
  - o Diffuser des outils de comparaison de produits par émission de Ges pour les constructeurs

Lien site internet : <http://www.carbone4.com/hub/>

- SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) :
  - o Transcrit les objectifs de réduction carbone aux

Lien site internet : <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

- Vizcab : Logiciel de calcul
  - o Donner un résultat précis de l'ACV dès le début d'un projet
  - o Permettre de choisir des solutions techniques en fonction du niveau de performance carbone souhaité.

Lien site internet : <https://vizcab.io/accueil>

Le logiciel Vizcab a effectivement le fort intérêt d'évaluer précisément le PRG à une phase très précoce du projet permettant ainsi d'en adapter les matériaux au besoin de performance. Effectivement, plus l'estimation des émissions de Ges sont précoces, plus l'opportunité d'adapter le projet pour les réduire sont fortes.

## Sujet 2 : Evolution globale du secteur du bâtiment

L'évolution des réglementations et des normes devrait, comme pour les réglementations précédentes, créer des avantages et désavantages entre différents matériaux.

Ainsi, on peut attendre une hausse des constructions en structure bois qui sera avantagé notamment dans le calcul de l'ACV dynamique. Ce qui devrait entraîner une augmentation du prix au mètre carré globale dans les coûts de construction.

Certains équipements, comme les aménagements de parkings, dont la surface n'est pas comptabilisée dans le calcul du PRG, deviendront difficiles à intégrer aux projets. Surtout si ces derniers sont en béton ou en bitume, matériaux très émetteurs de Ges.

L'application de la RE2020 contraint donc à remettre en cause au-delà des simples constructeurs. En effet, le changement des indicateurs de performance modifie la définition même du bâtiment moderne. C'est donc l'ensemble de la filière qui doit s'adapter mais également l'urbanisme, qui devra permettre de répondre à ces nouvelles contraintes.

Cette réglementation risquera donc d'amorcer une mutation du marché de l'immobilier dans le département Vendéen, et ce dès lors de l'entrée en application de la RE2020.

A court terme, on observera probablement :

- Une augmentation des rénovations
- Une baisse des constructions neuves et une augmentation de leur prix

Les bailleurs publics seront probablement très présents parmi les projets précurseurs.

La RE2020 devrait se positionner dans la continuité de la loi Elan de 2018 dans la prise en compte de la qualité l'air intérieur pour les occupants. L'anticipation de nouvelles contraintes sur le sujet pourra être une piste de travail pour le groupe dans les réunions à venir lorsqu'on aura plus de précisions sur les normes.

D'autres pistes d'études seront possibles à l'avenir :

- Equation Coût / Carbone ; quelle utilité ? quelles applications ?
- Plafond technologique ; Serons-nous limités par la technologie ? J'jusqu'ou pouvons nous aller avec les technologies actuelles ?
- Prospective ; Qu'est ce qui peut ou doit changer ?

### Conclusion de la réunion :

Continuer de développer la maitrise du E+C- afin d'anticiper au mieux la RE2020. Rester informé des travaux des différents grands acteurs en la matière permettra de découvrir les nouveaux outils existant quand aux estimations de carbone, mais également de tenir à jour les méthodes de travail afin de maintenir la capacité à répondre aux nouveaux besoins.

Une réelle mutation du secteur du bâtiment est à envisager, il sera important de lister l'ensemble des évolutions à venir, et d'étudier aux outils et méthodes de travail à mettre en place pour s'y préparer.

### Pistes d'étude pour la prochaine réunion :

- ➔ Nommer le groupe de travail
- ➔ Création du groupe sur la plateforme Teams
- ➔ L'intégration de l'ACV dans les projets